

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTISENE C 300 2 X 5 L F
UFI :
numéro d'identification : 61960

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Télécax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H314 H400 H412	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très毒ique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102 Prévention: P260 P273 P280	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
		P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.	
		Elimination: P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou

particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de biocides

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 SCL >= 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	>= 3 - < 5
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5
Lauramine oxide (INCI)	308062-28-4 931-292-6 01-2119490061-47	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5
éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium	64-02-8 200-573-9 01-2119486762-27	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	>= 1 - < 2
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 2
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2372-82-9 219-145-8 01-2119980592-29	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1A; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

- : S'éloigner de la zone dangereuse.
- Consulter un médecin.
- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

- : Amener la victime à l'air libre.
- Consulter un médecin après toute exposition importante.

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. Protéger l'oeil intact. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination",, Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
SODIUM HYDROXIDE	Non attribuée	VME	2 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
ISOPROPYL ALCOHOL	Non attribuée	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
SODIUM HYDROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,2 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme -	25 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

			effets systémiques	
308062-28-4	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,44 mg/kg
TETRASODIUM EDTA	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3,0 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux	25 mg/kg
ISOPROPYL ALCOHOL	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,91 mg/kg
	Consommateurs	Dermale		0,54 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)		0,2 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m3

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
308062-28-4	Eau douce	0,0335 mg/l
	Eau de mer	0,00335 mg/l
	STP	24 mg/kg
	Oral(e)	11,1 mg/kg

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Sédiment d'eau douce	5,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,524 mg/kg
	Sol	1,02 mg/kg
TETRASODIUM EDTA	Eau douce	2,2 mg/l
	Eau de mer	0,22 mg/l
	Sol	0,72 mg/kg
	STP	43 mg/l
	intermittent release	1,2 mg/l
	Eau douce	2,8 mg/l
	Eau de mer	0,28 mg/l
	intermittent release	1,6 mg/l
	STP	57 mg/l
	Sol	0,95 mg/kg
ISOPROPYL ALCOHOL	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	intermittent release	140,9 mg/l
	STP	2251 mg/l
	Oral(e)	160 mg/kg
LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE	Eau douce	0,001 mg/l
	Sol	45,34 mg/kg

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Sédiment marin	0,85 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg
	STP	1,33 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 12, Concentration: 10,00 g/l
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: > 70 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,040 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Corrosif
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Corrosif

chlorure de didécyldiméthylammonium

7173-51-5:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: 238 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
-------------------------------	---

Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Lapin: 3.342 mg/kg
---------------------------------	---------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Durée d'exposition: 3 mn Résultat: irritant Méthode: OCDE ligne directrice 404
--------------------------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Méthode: Test de Buehler
---	--

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Résultat: négatif
-----------------------	---

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 471

: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type: test in vivo
Espèce utilisée pour le test: Rat/Voie d'application: Oral(e)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Lauramine oxide (INCI)
308062-28-4:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 1.064 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Espèce: Lapin
Résultat: irritant
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Méthode de test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée

: Rat, mâle et femelle: NOAEL: 88 mg/kg
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium
64-02-8:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
DL50 : 1.780 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 Rat: 1 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

propane-2-ol
67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 oral Rat: 5.840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

DL50 oral Rat: 4.570 mg/kg

DL50 oral Rat: 5.045 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat, femelle: 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 Rat: 72,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Souris: 27,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 Rat: 30 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 10000 ppm
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: 12.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 12.870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 13.900 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 13.400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: *Salmonella typhimurium*
avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

2372-82-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat, femelle: 243,6 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

DL50 Rat, mâle: 280 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 3 mn
Résultat: Provoque de graves brûlures.
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Espèce utilisée pour le test: Cellules de hamster chinois
Activation du métabolisme
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 476

: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce utilisée pour le test: Cellules de hamster chinois
Activation du métabolisme
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473

: Type: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: *Salmonella typhimurium*
Activation du métabolisme
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 9 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 d
Méthode: OCDE ligne directrice 408
BPL: oui

Chien: NOAEL: 20 mg/kg

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 90 d

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 409
BPL: oui

Rat: NOAEL: 15 mg/kg

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 90 d
BPL: oui

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydroxyde de sodium
1310-73-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 15 mn

chlorure de didécyldiméthylammonium
7173-51-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,0 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,49 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type de Test: Test de Reproduction
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,057 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,021 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,013 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,06 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les bactéries : CE50 : 11 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 : 17,9 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

EC20 : 8,9 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour les plantes : CE50: 283 - 1.670 mg/kg

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Durée d'exposition: 14 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Lauramine oxide (INCI)
308062-28-4:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 3,46 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poisson): 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 302 d
Méthode: OPPTS 850.1500

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues

: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,266 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,067 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,143 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les bactéries

: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 302 d
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Type de Test: Test de Reproduction
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium
64-02-8:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 500 mg/l

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 25,7 mg/l
Durée d'exposition: 35 d

Toxicité pour les algues

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412

CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 140 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Scenedesmus obliquus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 300 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: EC20 (boue activée): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

: NOEC: 36,9 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: Brachydanio rerio
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
(Toxicité chronique)

: NOEC: 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

: CL50: 156 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

propane-2-ol
67-63-0:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues

: CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: non

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l
Durée d'exposition: 5 mn
BPL:

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 5.175 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode: DIN 38412
BPL:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

2372-82-9:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,45 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,073 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,024 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type de Test: Test de Reproduction
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,054 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
BPL: oui

CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

(Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0069 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 0,8 mg/l
Méthode: DIN 38412
BPL:

CE50 (boue activée): 18 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Biodégradabilité

: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

chlorure de didécyltriméthylammonium

7173-51-5:

Biodégradabilité

: Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 %

Méthode: OECD 301 D

Lauramine oxide (INCI)

308062-28-4:

Biodégradabilité

: Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 360 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 123 mg/g

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium

64-02-8:

ThOD : 262 mg/g

propane-2-ol

67-63-0:

Biodégradabilité

: Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 53 %

Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 %

Durée d'exposition: 10 d

BPL: non

Biodégradation: 99,9 %

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

2372-82-9:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Type de Test: Test de Zahn-Wellens
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Type de Test: voir texte créé par l'utilisateur
Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 79 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 D
BPL: oui

Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 12 - 15 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

: 2.875 mg/g
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous (COD)

: 721 mg/g
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydroxyde de sodium

1310-73-2:

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

propane-2-ol

67-63-0:

Bioaccumulation

: Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 0,05

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylp propane-1,3-diamine

2372-82-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 4,46

Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Répartition entre les compartiments

: Koc: 25 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

environnementaux

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyldiméthylamine

2372-82-9:

Mobilité

: Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

N-(3-aminopropyl)-N-dodécyldiméthylamine

2372-82-9:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composants:

LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
------------------	---

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	:	1760
IMDG	:	1760
IATA	:	1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium, chlorure de didécyldiméthylammonium)
IMDG	:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, didecyldimethylammonium chloride)
IATA	:	Corrosive liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	8
IMDG	:	8
IATA	:	8

14.4 Groupe d'emballage

ADR		
Code de classification	:	C9
Groupe d'emballage	:	III
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	(E)
IMDG		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
No EMS Numéro	:	F-A, S-B
IATA		
(Cargo)	:	Corrosive liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR		
Dangereux pour l'environnement	:	oui
IMDG		
Polluant marin		
IATA		
Dangereux pour l'environnement	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : DIDEKYLDIMONIUM CHLORIDE

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

		Quantité 1	Quantité 2
9a	Dangereux pour l'environnement	100 t	200 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
----	------------------------------	-------	-------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 1,2 %
109,71 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 1,2 %
12,48 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface non ioniques, EDTA et sels, DIDEKYLDIMONIUM CHLORIDE, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H314	Sur la base de données d'essai.
	H318	Sur la base de données d'essai.
	H400	Méthode de calcul
	H412	Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement

ACTISENE C 300 2 X 5 L F

WM 0713209

Numéro de commande: 0713209

Version 9.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000001060